

Tracteurs Agricoles

DEERING

à grand rendement

2 modèles
10-20 — 22-36

Spécifications des 2 modèles

Puissance à la poulie :

24 CV (Mod. 10-20)
36 CV (Mod. 22-36)

Puissance à la barre :

12 CV (Mod. 10-20)
22 CV (Mod. 22-36)

Combustibles :

Pétrole ou essence.

Trois vitesses AV.

une marche AR.

Arbre de transmission

axiale pour actionner lieues, etc.

Poids net :

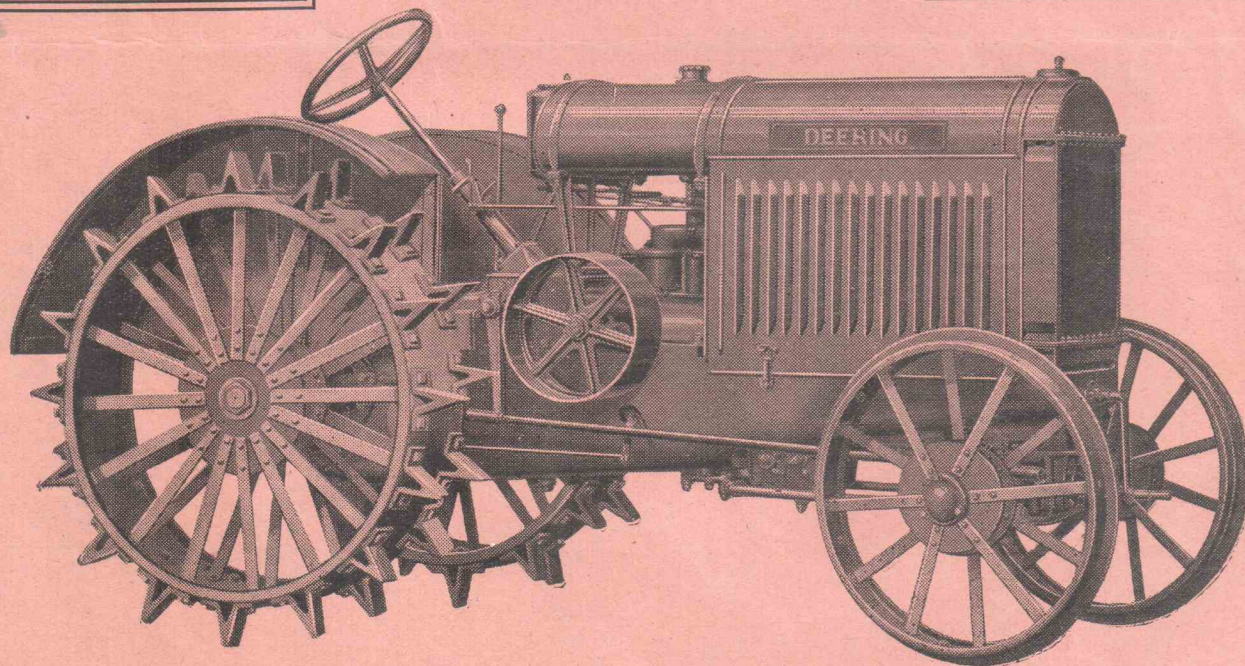
2100 kilogs (Modèle 10-20)
3200 kilogs (Modèle 22-36)

Poids en ordre de marche :

2200 kilogs (Modèle 10-20)
3350 kilogs (Modèle 22-36)

Accessoires modernes ; équipements pratiques.

Pour la motoculture moderne, les tracteurs "DEERING" n'ont pas leurs pareils. Leur sûreté de marche, leur souplesse et leur économie en service sont proverbiales. En outre, ils sont d'une simplicité et d'une maniabilité telles qu'on peut les mettre entre toutes les mains. "Un enfant, a-t-on coutume de dire, suffit sur le siège d'un DEERING". Ce qui n'implique nullement qu'ils ne soient ni nerveux, ni amplement dotés de puissance. Leur "prise de force axiale", leur poulie pour travaux à poste fixe, leur aménagement général en font des instruments éminemment pratiques. Leur rusticité et leur robustesse, alliées à une perfection mécanique longuement éprouvée, les rendent durables et par là-même avantageux. Ils n'exigent qu'un minimum d'entretien. Du reste, c'est un fait bien connu qu'on ne trouve pas de tracteurs "DEERING" d'occasion. Ceux qui les ont les gardent. Les nouveaux modèles (Types 10-20 et 22-36) réunissent une série de perfectionnements et de supériorités qu'aucun autre tracteur du marché ne saurait présenter. Si vous pensez au tracteur, dites-vous bien que les "DEERING" vous apporteront indiscutablement la meilleure solution de vos problèmes, au meilleur prix de revient.



Les tracteurs "DEERING" 10-20 et 22-36 sont les favoris de ceux qui ne sont pas nouveaux venus à la motoculture. On les adopte sûrement le jour où l'on a résolu d'éviter tout souci et tout déboire. Ils inspirent et méritent confiance.

Demandez renseignements, prix et conditions aux agents de la marque.

DEERING